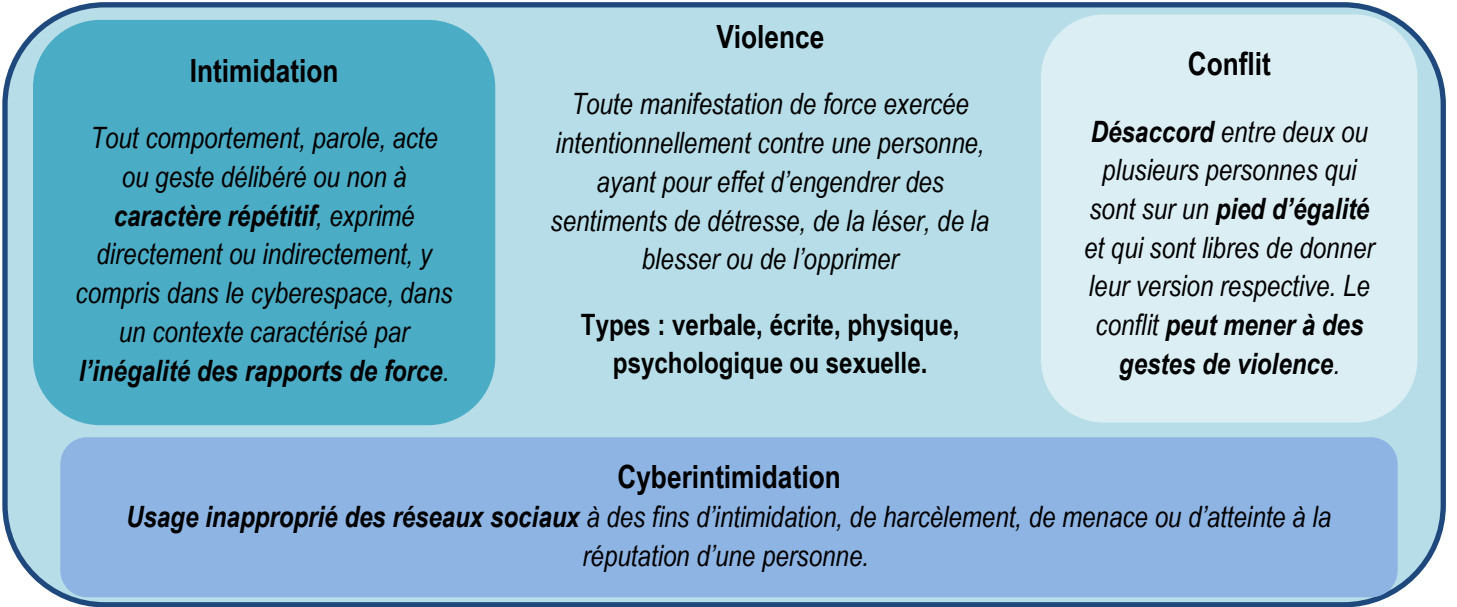


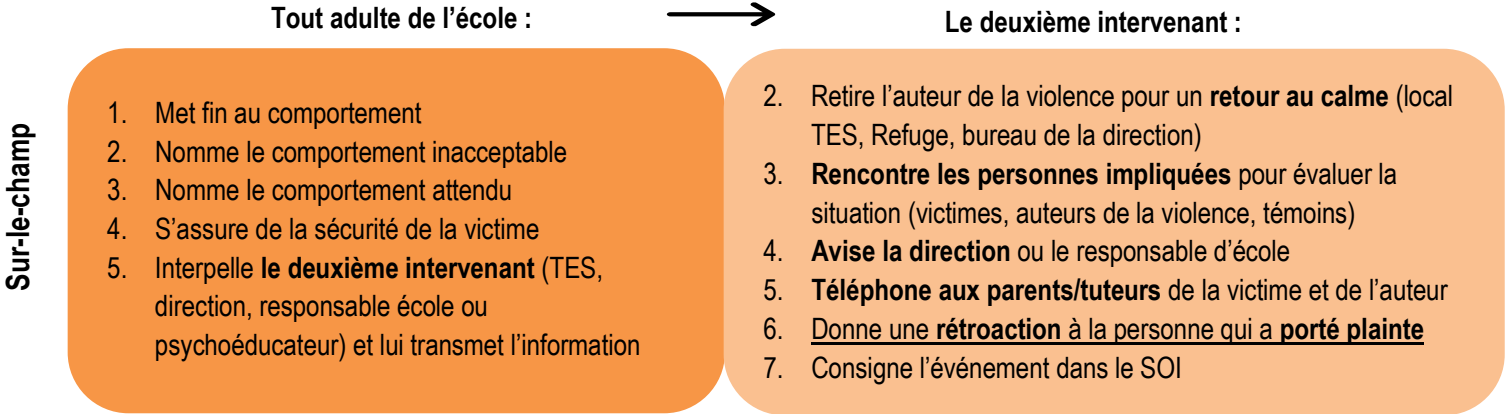
Résumé du plan de lutte contre la violence et l'intimidation – École le Carrefour

Ce protocole concerne les comportements de niveau 3 et 4, tels que définis dans le tableau de classification des comportements problématiques

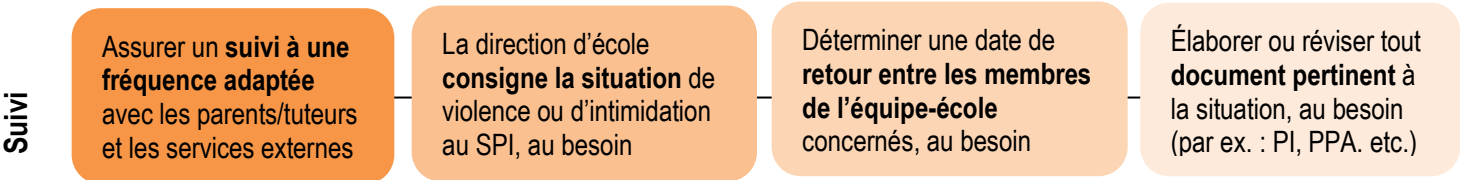
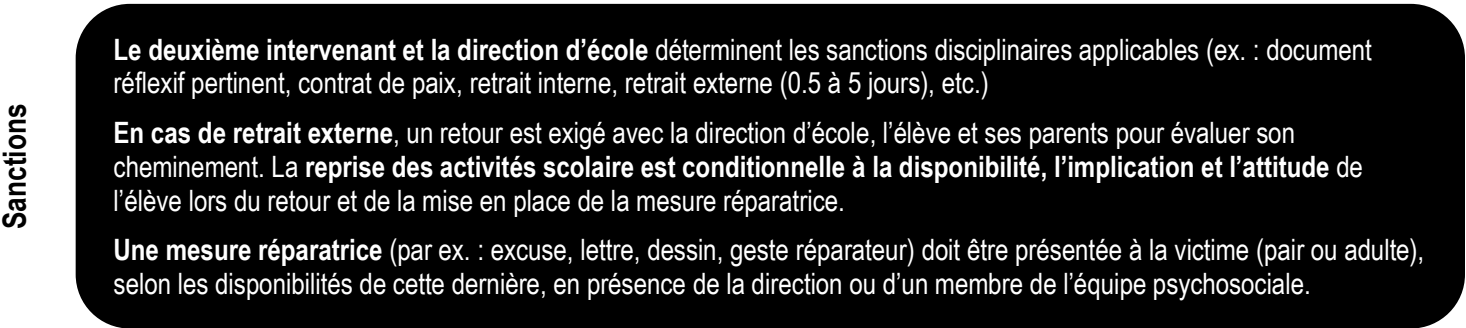
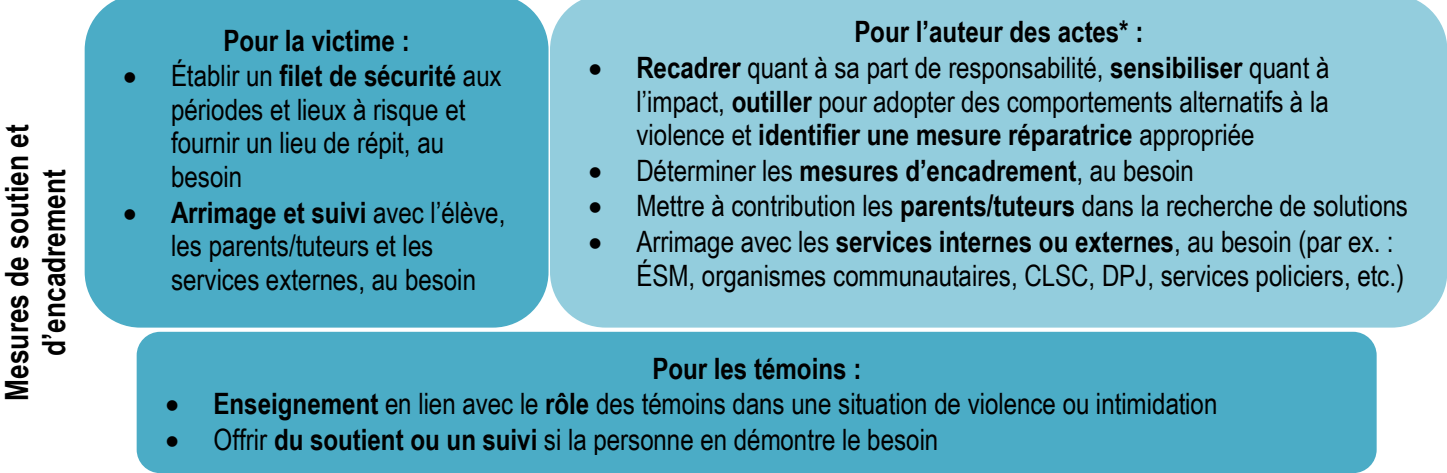
Les paroles et les gestes violents sont passibles de sanctions, peu importe leur forme, le lieu et envers qui ils se produisent



Lorsqu'une situation de violence est observée ou dénoncée, la démarche suivante s'enclenche selon les étapes applicables :



Selon l'évaluation par le deuxième intervenant de la gravité, durée, fréquence, intensité, dangerosité, légalité :



* Il est à noter que les élèves qui alimentent la situation d'intimidation ou de violence seront sanctionnés au même titre que l'auteur principal. Pour voir les démarches à entreprendre auprès des témoins, se référer au protocole version longue